



Fédération Luxembourgeoise de Badminton

Association sans but lucratif – Fondée en 1978

Membre de: Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL) | Badminton World Federation (BWF) | Badminton Europe (BE)

LU^{EMBOURG}
LET'S MAKE IT HAPPEN

Protocole de reprise des entraînements et du jeu loisir dans les clubs de badminton

2020

Created by: **Frédéric Mawet**

Last update: **25/07/2020**

**Fédération Luxembourgeoise de
Badminton**

3, route d'Arlon - L-8009 Strassen

Postal address:
B.P. 727 L-2017 Luxembourg

Web : www.feluba.lu
Email: secretariat@feluba.lu

Bank : BCEE LU51 0019 1100 7952 9000
RC: F5303 | TVA: LU20752970



Préambule

Les autorités sanitaires viennent de modifier les consignes concernant la reprise des activités au sein des clubs. Par la présente, la FELUBA vous propose une adaptation du protocole de reprise des entraînements et du jeu loisir.

Nous tenons à rappeler que malgré un assouplissement des consignes sanitaires, il n'en reste pas moins que l'épidémie est loin d'être dernière nous. Nous devons donc toujours être très attentifs et sérieux quant au respect de ces recommandations/règles.

Les mesures reprises ci-dessous ont pour but de diminuer au maximum les risques de propagation du Covid-19 tout en permettant une pratique plus optimale du badminton. Ce protocole s'adresse aux responsables des clubs et à leurs membres.

Dans la mesure où le déconfinement se déroule en phases successives, la FELUBA adaptera ce protocole au fur et à mesure. Il en ira de même pour l'aspect compétition qui sera plus que probablement autorisé sous « conditions », d'ici quelque semaine, par la FELUBA. À cette fin une charte sera réalisée.

Protocole de reprise des entraînements et du loisir dans les clubs

1 Le responsable COVID

Chaque club doit désigner un « responsable COVID » qui doit être présent du début à la fin des activités. Cette personne devra faire respecter le protocole et veillera à former les entraîneurs qui devront l'épauler dans sa fonction, et devra informer/éduquer les joueurs.

2 Consignes sanitaires

- Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente dans la salle, à l'exception des pratiquants, si la distanciation de 2 mètres ne peut être appliquée.
- Les contacts physiques doivent être évités, il faut saluer le partenaire sans se serrer les mains et sans se toucher.
- Du gel hydroalcoolique doit être mis à disposition par le club à l'entrée de la salle et à proximité des terrains. Les joueurs doivent se laver ou se désinfecter les mains lors de leur arrivée.
- Une bonne aération de la salle doit être garantie durant tout l'entraînement.
- Les joueurs doivent disposer de leur propre matériel (raquettes, eau...) et ils sont priés de ne pas le partager avec les autres joueurs.
- Les joueurs présentant des symptômes COVID-19 ou une vulnérabilité accrue par rapport au COVID-19 ne sont pas autorisés à participer aux entraînements et loisirs.

3 Consignes organisationnelles

- Le nombre de pratiquants dans la salle devra être restreint en fonction du nombre de terrains disponibles. Nous recommandons un maximum de 3 joueurs par terrain **en moyenne**. Un système d'inscription devra être mis en place. Seuls les joueurs inscrits/invités auront accès à la salle. La liste des participants mentionnant la date de l'activité et les coordonnées de ces derniers devra être conservée et ce afin de faciliter la localisation en cas de contamination de l'un des pratiquants.
- Les séances d'entraînement et de loisir doivent commencer et se terminer à l'heure prévue. Lorsque deux séances se suivent, les joueurs de la 2^e séance doivent attendre l'évacuation de la salle par les joueurs de la 1^{re} séance.
- Le montage/démontage des terrains et la préparation du matériel doivent être réalisés par un entraîneur et/ou le responsable COVID.



- L'accès aux vestiaires et aux douches doit se faire par groupes réduits afin de garantir le respect d'une distance de 2m par rapport au voisin. Si les vestiaires sont trop petits, un changement dans la salle de sport et la douche à domicile sont à privilégier.
- La circulation à l'intérieur de la salle de sport doit être organisée et dirigée afin de favoriser la distanciation sociale.
- L'organisation de toute activité à caractère compétitif n'est pas autorisée.

4 Consignes de jeu

- Pour les entraînements, l'entraîneur place les joueurs sur un terrain attribué dès la fin de l'échauffement pour éviter l'anarchie et la confusion.
- Que cela soit pour les entraînements ou la pratique loisir, il est fortement recommandé de mettre en place des groupes de pratiquants et d'éviter un maximum les échanges de joueurs entre les différents groupes.
- La pratique du double est autorisée. Il est néanmoins recommandé de conserver les mêmes paires de double durant tout l'entraînement et au fil des semaines.

5 Consignes d'utilisation des volants

- Une série de volants dédiée doit être utilisée pour chaque séance d'entraînements/loisirs et ne devra ensuite plus être utilisée ou manipulée pendant 3 jours. En d'autres termes, il faut prévoir autant de séries, de boîtes de volants que de nombre d'entraînements/loisirs organisés chaque semaine.